

Le pouvoir marocain enchaîne la presse libre - 1/2

Condamné aujourd'hui à une somme de 1.960.000 DH à la suite de deux affaires judiciaires qui relèvent de la mascarade, Tel Quel (hebdo marocain), en tête de file de la presse libre marocaine doit payer le prix de ne pas être à la botte du pouvoir. Soutenons les !

L'affaire commence en Aout 2005. Hlima Assali députée du mouvement populaire poursuivait alors R. Benchemsi (directeur de la publication) et Karim Boukhari (chef des actualités) pour diffamation. En effet, madame la députée, après avoir lu le Tel Quel de la semaine, c'était reconnue dans un billet humoristique (qui ne citait pas explicitement son nom). Tel Quel est condamné à une amende de 25.000DH (soit 2500 euros environ) avec en plus deux mois de prison avec sursis pour les deux responsables de Tel Quel.

Fait marquant de cette affaire qui semble pour l'instant plus ou moins banale : L'accusé R. Benchemsi était absent aux Etats Unis en voyage d'affaire pendant la durée du procès. Procès qui ne revêtait aucune forme d'urgence et qui aurait pu être reporté.

Le 15 Aout 2005, suite à une manoeuvre malhonnête d'un magistrat, le jugement a été rendu en l'absence des avocats de R. Benchemsi et de K. Boukhari mais aussi en l'absence de l'avocat de la plaignante... Du jamais vu !

Le montant de l'amende est selon les annales judiciaires marocaines, "plus de dix fois supérieure aux sommes maximales accordées à des plaignants pour des motifs similaires" !

Pour lire l'article incriminé allez sur l'adresse suivante :

http://www.soutientelquel.com/premier/article_incrimine.html

Le pouvoir marocain passe la seconde vitesse...

Le Lundi 24 octobre 2005, le tribunal de première instance de Casablanca condamnait Tel Quel à 10.000DH (soit 1000euros environ) d'amende et à 900.000DH (soit 9000euros environ) de dommages et intérêts. Non non... Nous ne parlons plus de la même affaire judiciaire. Cette fois ci, Tel Quel est attaqué par la présidente d'une association d'aide à l'enfance, Mme Touria Jaïdi épouse Bouabid. En effet, en Mai 2005 Tel Quel a publié un billet qui affirmait que madame Bouabid aurait été convoquée par la police pour répondre à des accusations de détournement d'argent au sein de son association (la source était policière). Trois autres journaux ont affirmé la même information la même semaine : Al Ahdath Al Maghribiya, Al Ayam et Al Ousbouïya Al Jadida. L'information s'est avérée être une intox ! Tel Quel a pris soin de publier un Erratum dans son numéro suivant en caractère gras et sur fond rouge afin de s'excuser auprès de Mme. Bouabid ainsi qu'auprès de tous les lecteurs.

Mme. Bouabid a tout même décidé de poursuivre en justice les 4 journaux (dont Tel Quel), ce qui est son droit le plus légitime. Elle a gagné les 4 procès et chaque journal a une amende d'un montant différent de celle des autres : 30.000 DH pour Al Ousbouïya, 100.000 DH pour Al Ahdath, 100.000 DH pour Al Ayam et... 900.000 DH pour Tel Quel !

Tel Quel est clairement la cible à abattre.

Le Billet mis en cause (Mai 2005) : <http://www.soutientelquel.com/second/entrefilet.html>

Le démenti publié par Tel Quel :

<http://www.soutientelquel.com/second/dementi.html>

Soutenir... Combattre !

Le pouvoir marocain enchaîne la presse libre - 2/2

Il faut faire entendre notre voix. Ne pas continuer à laisser faire ce pouvoir malsain qui bayonne notre presse libre. Ceci est un appel citoyen pour les marocains d'ici et d'ailleurs mais aussi pour les défenseurs des libertés fondamentales.

Pour envoyer un mot de soutien à Tel Quel voici le lien :

http://www.soutientelquel.com/second/envoyez_soutien.html

Pour signez la première pétition (relative au premier procès de Tel Quel) :

http://www.soutientelquel.com/premier/signez_petition.html

Pour signez la deuxième pétition (relative au second procès de Tel Quel) :

http://www.soutientelquel.com/second/signez_petition.html